

## PROCES VERBAL DE REUNION DU JEUDI 28 AOUT 2014

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 28 août 2014 à 20 h 15, sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

Excusé :(Brice DURAND pouvoir donné à Yves de CHALENDAR), (Xavier BOUET pouvoir donné à Audrey TUM)

Absent : Eliane PEROTTI

Secrétaire de séance : Jean Christophe BOLAC

-----

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

1/ Fixation du prix des places du spectacle M'ENVOLER du 12 septembre 2014.

➤ *Accord unanime*

Il est passé à l'étude des sujets portés à l'ordre du jour :

### **1- Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire.**

Monsieur le Maire présente le texte du projet du nouveau Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire**

➤ *DETAIL DES VOTES : Unanimité*

### **2- Règlement intérieur pour les Nouvelles Activités Périscolaires .**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rédiger un règlement pour les Nouvelles Activités Périscolaires. Le texte est rédigé dans le même esprit que celui adopté pour le Règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le Règlement intérieur pour les Nouvelles Activités Périscolaires.**

*DETAIL DES VOTES : Unanimité*

### **3- Fixation des tarifs dégressifs pour les Nouvelles Activités Périscolaires**

Il est rappelé que le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 juillet 2014 a fixé à 2,30 € la participation des parents aux activités envisagées. Il est proposé l'instauration d'un tarif réduit pour les familles à partir du troisième enfant, ce tarif pourrait être de 1,15 € de l'heure par enfant.

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **DECIDE de créer pour les Nouvelles Activités Périscolaires un tarif réduit à partir du troisième enfant**
- **FIXE à 1,15 € le tarif réduit de l'heure par enfant à partir du troisième enfant.**

➤ *DETAIL DES VOTES : Unanimité*

#### **4- Contrat type des intervenants.**

Monsieur le Maire présente le contrat type des intervenants dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires ainsi que les coûts de chacun :

Sophrologie : 60€/H

Théâtre : 40€/H

Photo : 20€/H

Arts Plastiques : 60€/H

Eveil Corporel et Musical : 40€/H

**Après délibération, le conseil municipal :**

- **DECIDE d'adopter le Contrat type des intervenants**

➤ **DETAIL DES VOTES : Unanimité**

- **DECIDE d'adopter les tarifs intervenants suivants :**

- Sophrologie :	60€/H
- Théâtre :	40€/H
- Photo :	20€/H
- Arts Plastiques :	60€/H
- Eveil Corporel et Musical :	40€/H

➤ **DETAIL DES VOTES : Unanimité**

#### **5- Horaires de travail des agents communaux de l'Ecole.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications des horaires de travail de certains agents communaux, notamment à la suite de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires

**Après délibération, le conseil municipal**

**DECIDE à l'unanimité d'adopter le tableau récapitulatif des horaires des agents communaux de l'Ecole.**

➤ **DETAIL DES VOTES : Unanimité**

#### **6- Fixation du prix du spectacle M'ENVOLER du 12 septembre 2014.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix des places pour le spectacle M'ENVOLER du 12 septembre 2014, doit être fixé pour en permettre l'encaissement.

Après discussion il est retenu le prix de 12€ par personne, le prix de 6€ pour les enfants âgés de 8 à 16ans, gratuit pour les 0 - 7ans.

**Après délibération, le conseil municipal :**

➤ **FIXE à 12€ le prix de la place adulte pour le spectacle M'ENVOLER du 12 septembre 2014, à 6€ le prix de la place pour les 8 – 16ans, gratuit pour les enfants de moins de 8ans.**

➤ **DETAIL DES VOTES : Unanimité**

**Informations diverses**

Echanges sur l'organisation du Festival « L'Ombre des Mots »

Fin de la séance à : 22h50